



## Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage District d'Ille et Vilaine

Séance du 26 mai 2020

Membres présents : M. Deléon, B. Martin, A. Bethuel

### Etude des couvertures de clubs

#### 1 - Situation du ressort de la Commission Régionale

##### **Club US VERN (R1) :**

La Commission constate que ce club, en infraction cette saison avec le Statut de l'Arbitrage, avait présenté un surplus d'arbitres au cours des saisons 2016/2017 et 2017/2018.

En conséquence, dit qu'il pouvait bénéficier de la saison actuelle pour se mettre en règle (Article 49 du Statut Régional de l'Arbitrage) et transmet à la Commission Régionale pour statuer.

#### 2 - Situations du ressort de la Commission Départementale

##### **Dossier BAUDE Marwan**

N'a arbitré aucun match au cours de la saison,

Club FC LA MEZIERE MELESSE (D1) non couvert par cet arbitre pour la saison 2019/2020.

##### **Dossier AKTURK Kasim**

Arrêt de l'arbitrage (PV CDA du 28/02/2020),

Club AC RENNES (D1) non couvert par cet arbitre pour la saison 2019/2020.

##### **Club JS BAGUER PICAN (D1)**

La Commission constate que ce club, en infraction cette saison avec le Statut de l'Arbitrage, avait présenté un surplus d'arbitres au cours des saisons 2017/2018 et 2016/2017.

En conséquence, dit qu'il pouvait bénéficier de la saison actuelle pour se mettre en règle (Article 49 du Statut Régional de l'Arbitrage).

### Situation des clubs vis-à-vis du statut de l'Arbitrage

La Commission a arrêté la liste des Clubs en infraction à l'issue de la saison 2019/2020.

La Commission établit également la liste des clubs ayant droit à des mutés supplémentaires pour la saison 2020/2021. Les clubs concernés devront faire connaître avant le 15/08/2020 les équipes qui bénéficieront d'un mutés supplémentaire, un seul pouvant être affecté par équipe.

Le Président  
Marcel DELEON

*Rappel : les présentes décisions sont susceptibles d'Appel selon les conditions de forme et de délais prévues à l'Article 94 des Règlements de la LBF.*

**DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL**

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - secretariat@foot35.fff.fr - [www.foot35.fff.fr](http://www.foot35.fff.fr)

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64